



VILLE DE
BOULOGNE-
BILLANCOURT

DECLARATION EXPRESSE DE DOMICILE

Articles 102 à 104 du code civil

Service
de l'état civil,
des élections
et des formalités
administratives
Rez-de-Chaussée

01 55 18 53 00

Horaires d'ouverture

Du lundi au mercredi

→ de 8h30 à 17h30

Le jeudi

→ de 8h30 à 12h00

et de 14h00 à 19h15

Le vendredi

→ de 8h30 à 16h45

Le samedi

→ de 8h30 à 11h45

Fax : 01 55 18 43 06

MODES DE JUSTIFICATION DU DOMICILE

- **Auprès de l'administration française :** les textes sur la simplification administrative et en particulier le décret du 26 décembre 2000 prévoient que les usagers n'ont plus à présenter de pièces justificatives de domicile dans leurs relations avec l'administration française sauf dans des cas précisément énumérés (ex : carte nationale d'identité, passeport, immatriculation consulaire, titre de séjour, inscription sur les listes électorales...). Par conséquent, **une simple déclaration sur l'honneur suffit à justifier du domicile.**
- **Auprès d'un organisme privé :** les organismes privés peuvent exiger, dans le cadre de constitution de dossier, une preuve du domicile. **Cette preuve peut se faire par tout document tel que facture d'électricité, de téléphone, quittance de loyer...**
- **Auprès d'une administration étrangère : DECLARATION EXPRESSE DE DOMICILE délivrée par la Mairie**

PIECES A FOURNIR en original

- 1- pièce d'identité :
 - ◆ carte nationale d'identité ou passeport pour les français
 - ◆ pièce d'identité en cours de validité (titre de séjour ou carte d'identité ou passeport) pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne
 - ◆ titre de séjour en cours de validité à l'adresse déclarée sur Boulogne pour l'ensemble des autres états
- 2- justificatif de domicile récent : facture d'électricité ou de téléphone fixe, quittance de loyer... ou tout document prouvant que la ou les personnes concernées habitent de façon constante à cet endroit

S'agissant d'une déclaration : la présence du demandeur est obligatoire

SECEFA_BBS_NOTICE_DECLARATION_EXPRESSE_DOMICILE_2011_06_20_V5

Hôtel de Ville 26, avenue André-Morizet 92104 Boulogne-Billancourt cedex
www.boulognebillancourt.com